



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Gaz de petrole

Question écrite n° 48837

Texte de la question

M. Andre Droitcourt attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur le carburant GPL. Reconnu comme le moins polluant des carburants, il avait ete prevu la mise en place de dispositions incitatives pour favoriser son utilisation. Il beneficie deja d'une taxation moindre que le diesel ou l'essence sans plomb. Cependant, cette faible taxation ne semble pas suffisante pour attirer la clientele. L'equipement de vehicules en GPL coute cher, plus de 10 000 francs. Il lui demande donc s'il envisage d'aider les particuliers ou les entreprises qui investissent dans un equipement en GPL. De meme, il avait ete annonce que la vignette sur le GPL serait moindre. Le ministre est-il favorable a cette mesure ? A l'heure ou des constructeurs etrangers, et notamment suedois, commercialisent des vehicules haut de gamme en GPL, il souhaiterait qu'il lui presente le programme des constructeurs francais dans ce domaine et, eventuellement, l'aide apportee par le Gouvernement pour soutenir de tels programmes.

Données clés

Auteur : [M. Droitcourt André](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48837

Rubrique : Petrole et derives

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1025